CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2011

Le CONSEIL MUNICIPAL, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours avant la présente séance, s'est réuni le quatre avril deux mille onze à dix neuf heures, salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique CLÉMENT, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mr CLÉMENT, Mme ISSINDOU, Mr MONDON, Mr PETERLONGO, Mr JOYEUX, Mme BODIN,

Mr DELAHAYE, Mme BIGET, Mme MARION, Mr BLAUD, Mr DERVILLE, Mr GUILLON, Mme BATAILLE, Mme TERNY, Mr NEUVILLE, Mr TAUDIERE, Mme GREGOIRE, Mme FAUGERON, Mme VOYER, Mme THIMONIER, Mr GERMANAUD, Mr SOURISSEAU, Mr

PIQUION et Mr CHAIGNEAU.

POUVOIRS: Mr DJANIKIAN à Mr JOYEUX - Mme NIVET à Mme BIGET - Mme GIRARD à Mme TERNY -

Mr LAGRANGE à Mme MARION - Mme MINOT à Mr TAUDIERE.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mr TAUDIERE.

DELIBERATION Nº 1

OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 ET DES TAUX DE LA FISCALITE COMMUNALE.

Monsieur le Maire rappelle que le 7 mars 2011, le Conseil Municipal a tenu un débat d'orientations budgétaires qui a permis d'une part, de prendre connaissance de la situation financière de la commune et, d'autre part, d'esquisser les principales opérations de l'exercice 2011 et les équilibres financiers nécessaires à celles-ci.

L'assemblée examine alors les propositions 2011 établies par Mr le Maire et la commission des finances qui peuvent se résumer comme suit :

Budget primitif 2011:

- 1. Section de fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à 6 700 688,02 €uros
- 2. Section d'investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à 2 445 594,99 €uros.

Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal de prendre connaissance des données fiscales qui font apparaître les bases suivantes pour l'année 2011 :

A. Taxe d'habitation : 10 008 172 €uros
B. Taxe Foncière sur le bâti : 8 115 895 €uros

C. Taxe foncière sur le non bâti : 77 467 €uros

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et considérant que les propositions de Mr le Maire et de la Commission des Finances traduisent une évaluation sincère des dépenses et recettes,

- > ADOPTE à 24 voix pour et 5 contre, le budget 2011 précité,
- > **DÉCIDE** à 24 voix pour et 5 contre, d'augmenter les taux d'imposition et de les établir à :

• Taux de la taxe d'habitation :

16,14 %

• Taux de la taxe sur le foncier bâti :

17,49 %

• Taux de la taxe sur le foncier non bâti :

39,99 %

Ce qui établit le produit fiscal attendu à 3.065.768 €uros.

ADOPTÉ A 24 VOIX POUR ET 5 CONTRE

~~~~~~~~~~~

#### **DELIBERATION N° 2**

#### **OBJET: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2011.**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'ATTRIBUER** à l'unanimité, les subventions annexées pour l'année 2011. Ne prennent pas part au vote, les conseillers municipaux intéressés par l'attribution d'une subvention (Agnès FAUGERON, Louisette BIGET, Joël BLAUD, Philippe DELAHAYE, Emmanuel GUILLON et Bernard CHAIGNEAU).

#### ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~~~~~~~

DELIBERATION N° 3

<u>OBJET</u>: <u>DEMANDE DE SUBVENTION 2011 AU DEPARTEMENT - RESTRUCTURATION COMPLETE</u> DE <u>DEUX COURTS DE TENNIS COUVERTS.</u>

Monsieur le Maire fait savoir que la restructuration complète des deux courts de tennis couverts de la halle de Chantejeau à SAINT BENOIT est indispensable au regard de la sécurité des usagers.

Ces travaux entraînent une dépense de 41 815 €uros H.T..

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- > SOLLICITE du Conseil Général, une subvention de 25 % du montant H.T. des travaux,
- > **PREND L'ENGAGEMENT** de financer par autofinancement, la part des dépenses restant à sa charge.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~~~~~

#### **DELIBERATION Nº 4**

# <u>OBJET</u>: <u>DEMANDE DE SUBVENTION 2011 A LA FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS - RESTRUCTURATION COMPLETE DE DEUX COURTS DE TENNIS COUVERTS.</u>

Monsieur le Maire fait savoir que la restructuration complète des deux courts de tennis couverts de la halle de Chantejeau à SAINT BENOIT est indispensable au regard de la sécurité des usagers.

Ces travaux entraînent une dépense de 41 815 €uros H.T..

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

> **SOLLICITE** de la Fédération Française de Tennis, une subvention aussi élevée que possible pour aider la commune dans cet investissement.

# ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~~~

DELIBERATION N° 5

<u>OBJET</u>: <u>DEMANDE DE SUBVENTION C.A.F. - EQUIPEMENT DE LA CUISINE DE LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL.</u>

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter du nouveau matériel de cuisine (robot) pour la préparation des repas des enfants accueillis dans notre structure multi accueil « Les P'tites Canailles ».

Le montant hors taxes de cet achat s'élève à 565,99 euros.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- SOLLICITE de la Caisse d'Allocations Familiales, une subvention à hauteur de 35 %,
- > **AUTORISE** Annik ISSINDOU à signer tout document afférent à cette subvention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~~~~~~~

#### **DELIBERATION N° 6**

# <u>OBJET</u>: <u>DEMANDE DE SUBVENTION C.A.F. - RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT, LOGICIEL ET MATERIEL INFORMATIQUE DE LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL.</u>

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler pour la structure multi accueil « Les P'tites Canailles », d'une part, une partie de l'équipement (matelas, tabourets, escalier de motricité, tapis) et d'autre part, le matériel informatique, le logiciel de gestion, le lecteur de badges, les badges et de prévoir la formation pour le personnel.

Le montant hors taxes de l'équipement renouvelé s'élève à 3 402.20 €uros et celui de l'informatique à 4 607.90 €uros.

#### Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- > **SOLLICITE** de la Caisse d'Allocations Familiales, une subvention à hauteur de 35 % pour l'équipement et à 80 % pour l'informatique,
- > **AUTORISE** Annik ISSINDOU à signer tout document afférent à ces subventions.

# ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~~~~

DELIBERATION Nº 7

<u>OBJET</u>: <u>CONTRAT DE MISSIONS AVEC ECOFINANCE (OPTIMISATION DES RESSOURCES PATRIMONIALES).</u>

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la possibilité de s'attacher les services d'une société pour rechercher à optimiser les ressources patrimoniales.

Il donne lecture du contrat de prestations de services de la société ECOFINANCE.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, (26 voix pour, 2 abstentions et 1 contre),

- > DONNE SON ACCORD pour la signature du contrat de prestations de service,
- > **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat et tout autre document afférent à cette affaire.

ADOPTÉ A 26 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS et 1 CONTRE

~~~~~~~~~~~

#### **DELIBERATION N° 8**

#### OBJET: CONVENTION AVEC ECOFINANCE POUR L'OPTIMISATION DE LA FISCALITE LOCALE.

En vue de mettre en œuvre les préconisations issues du diagnostic des bases fiscales des locaux affectés à des activités économiques,

il y a lieu de signer une convention avec la Société ECOFINANCE - 31702 BLAGNAC - pour qu'elle réalise cette analyse.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, (26 voix pour - 2 abstentions et 1 contre)

- > **DONNE SON ACCORD** à la convention d'optimisation de la fiscalité locale (mise en œuvre des préconisations), à signer avec la société ECOFINANCE,
- > **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout autre document afférent à ce dossier.

# ADOPTÉ A 26 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS et 1 CONTRE

~~~~~~~~~~

DELIBERATION N° 9

OBJET: ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUE 2 RUE DE MAUROC, A GRAND POITIERS.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suivant un arrêté en date du 17 septembre 2010, GRAND POITIERS a préempté pour le compte de la commune de SAINT BENOIT, un immeuble situé dans le centre bourg de SAINT BENOIT, 2 rue de Mauroc, cadastré section CB n° 128, d'une superficie totale de 7 459 m² et appartenant à la SCI ADSL.

Cette préemption a été réalisée à un prix inférieur au montant précisé par le propriétaire, soit pour un prix de 240 000 €, correspondant à l'évaluation de France Domaine, au lieu de 295 000 €.

Cet immeuble est composé d'un sous-ensemble à usage de café et restaurant dont une partie correspond aux vestiges d'une ancienne chapelle datant du XIIème siècle ainsi que de logements relativement vétustes.

Cette préemption vise d'une part, la mise en valeur du patrimoine historique qu'il constitue, l'embellissement et le renforcement de l'attractivité du centre bourg.

Il convient désormais d'acheter cet ensemble immobilier à GRAND POITIERS pour la somme de 264 500 €, correspondant au coût d'acquisition augmenté des frais d'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE à l'unanimité :

- > D'ACCEPTER cette acquisition aux conditions sus-indiquées,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir,
- et D'INSCRIRE cette dépense soit la somme de 264 500 € au compte 2132/2011600/95
 du budget 2011.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~~~~~~~

#### **DELIBERATION Nº 10**

### <u>OBJET</u>: <u>SIGNATURE D'UNE CONVENTION 2011 POUR LA MAINTENANCE DES MATERIELS</u> <u>INFORMATIQUES DANS LES SERVICES DE LA MAIRIE.</u>

Monsieur le Maire fait savoir que, pour assurer l'entretien du matériel informatique des services de la Mairie, il y a lieu de signer une convention avec VIENNE SERVICES.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, (24 voix pour et 5 contre),

- > **DONNE SON ACCORD** pour la signature d'une convention de maintenance du matériel informatique des services de la Mairie,
- > **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout autre document afférent à ce dossier.

#### ADOPTÉ A 24 VOIX POUR ET 5 CONTRE

~~~~~~~~~~~~

DELIBERATION Nº 11

OBJET: GRATIFICATION D'UNE STAGIAIRE EN SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une gratification à Mademoiselle Stéphanie PERRIN, stagiaire au service restauration scolaire, à hauteur de 1 200 €uros pour la durée du stage (environ un an).

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour l'attribution d'une gratification totale de 1 200 €uros (mille deux cents euros), à Mademoiselle Stéphanie PERRIN, soit 100 € (cent euros) par mois.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~~~~~~

#### **DELIBERATION Nº 12**

#### **OBJET: AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS.**

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

> **DECIDE DE DEFINIR** comme suit, les cadences d'amortissement pour :

<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>: Chevaux 5 ans

### ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~~~~~~~~

DELIBERATION Nº 13

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS - D.M. Nº 1.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE** :

- le virement du compte 020/01 - Dépenses imprévues - au compte 2158/2011304/020 - achat de tapis - pour un montant de 7 500 €uros (sept mille cinq cents euros).

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~~~~

#### **DELIBERATION Nº 14**

# <u>OBJET</u>: <u>DEMANDE DE PARTICIPATION A ERDF POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE</u> <u>DE L'ERMITAGE.</u>

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, la proposition de travaux d'effacement du réseau électrique basse tension, rue de l'Ermitage, d'un montant estimatif de 56.000 €uros H.T., présentée par ERDF.

Ce montant comprend les travaux électriques proprement dits, mais pas ceux liés aux ouvrages de télécommunication ni à l'éclairage public, qui sont à la charge exclusive de la Commune.

Monsieur le Maire indique également que l'application de l'article 8 du cahier des charges de concession prévoit la participation d'ERDF à hauteur de 40 % du montant réel des travaux hors taxes (pour la partie électriques).

Le schéma de financement est donc le suivant :

- commune de SAINT BENOIT (60 %) : 33 600 € H.T.
- ERDF (40 %): 22 400 € H.T.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- > ACCEPTE la proposition présentée par ERDF pour la réalisation des travaux,
- > **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander la participation d'ERDF concernant ce dossier à l'issue des travaux sur présentation d'un titre exécutoire de paiement et des justificatifs correspondants (factures détaillées).

#### ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~~~~~~~

DELIBERATION Nº 15

<u>OBJET</u> : <u>AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DU 26/02/1996 AVEC LA SOCIETE FRANCAISE DE</u> RADIOTELEPHONE.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, de l'avenant n° 2 à la convention du 26 février 1996 avec S.F.R..

Cet avenant a pour objet de prolonger la convention de 9 ans à compter de la prise d'effet de l'avenant n° 2 et de définir un loyer de 8 800 € indexé sur le coût de la construction.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, (24 voix pour et 5 abstentions),

- > DONNE SON ACCORD au présent avenant,
- > **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention d'installation d'un relais de radiotéléphonie du 26 février 1996 avec la Société Française de Radiotéléphone.

ADOPTÉ A 24 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS

~~~~~~~~~~~~

### COMMUNE DE SAINT BENOIT - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2011

# La séance a été levée à 21 H.

Le secrétaire,

| <b>DELIBERATIONS</b> | OBJET                                                                                                                       |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                      |                                                                                                                             |
| 1                    | VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 ET DES TAUX DE LA FISCALITE COMMUNALE                                                          |
| 2                    | ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2011                                                                      |
| 3                    | DEMANDE DE SUBVENTION 2011 AU DEPARTEMENT - RESTRUCTURATION COMPLETE DE DEUX COURTS DE TENNIS COUVERTS                      |
| 4                    | DEMANDE DE SUBVENTION 2011 A LA FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS - RESTRUCTURATION COMPLETE DE DEUX COURTS DE TENNIS COUVERTS |
| 5                    | DEMANDE DE SUBVENTION C.A.F EQUIPEMENT DE LA CUISINE DE LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL.                                         |
| 6                    | DEMANDE DE SUBVENTION C.A.F RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT, LOGICIEL ET<br>MATERIEL INFORMATIQUE DE LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL   |
| 7                    | CONVENTION AVEC ECOFINANCE POUR L'OPTIMISATION DE LA FISCALITE LOCALE                                                       |
| 8                    | CONVENTION AVEC ECOFINANCE POUR L'OPTIMISATION DE LA FISCALITE LOCALE                                                       |
| 9                    | CQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUE 2 RUE DE MAUROC, A GRAND POITIERS.                                                           |
| 10                   | SIGNATURE D'UNE CONVENTION 2011 POUR LA MAINTENANCE DES MATERIELS<br>INFORMATIQUES DANS LES SERVICES DE LA MAIRIE.          |
| 11                   | GRATIFICATION D'UNE STAGIAIRE EN SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE                                                              |
| 12                   | AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS                                                                                           |
| 13                   | OUVERTURE DE CREDITS - D.M. Nº 1                                                                                            |
| 14                   | DEMANDE DE PARTICIPATION A ERDF POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE<br>L'ERMITAGE                                       |
| 15                   | AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DU 26/02/1996 AVEC LA SOCIETE FRANCAISE DE RADIOTELEPHONE                                      |

Philippe TAUDIERE.

#### SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

| NOM                | SIGNATURE |
|--------------------|-----------|
| CLEMENT DOMINIQUE  |           |
| PETERLONGO BERNARD |           |
| ISSINDOU ANNIK     |           |
| MONDON JEAN-LUC    |           |
| BODIN MARIE-CLAUDE |           |
| MARION MONIQUE     |           |
| JOYEUX ALAIN       |           |
| DELAHAYE PHLIPPE   |           |
| NEUVILLE CLAUDE    |           |
| DERVILLE ALAIN     |           |
| BIGET LOUISETTE    |           |
| TERNY JACQUELINE   |           |
| BATAILLE MARTINE   |           |
| GUILLON EMMANUEL   |           |
|                    |           |

| TAUDIERE PHILIPPE  |  |
|--------------------|--|
| FAUGERON AGNES     |  |
| BLAUD JOEL         |  |
| GREGOIRE PATRICIA  |  |
| VOYER NATHALIE     |  |
| CHAIGNEAU BERNARD  |  |
| SOURISSEAU CHARLES |  |
| THIMONIER ANDREA   |  |
| GERMANAUD HENRI    |  |
| PIQUION HERVE      |  |